

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR Formations RCF Solutions

Le règlement intérieur définit les règles de vie applicables aux individus suivant une formation dans leurs relations avec l'établissement.

Le présent règlement est établi dans l'intérêt de chacun. Il s'applique, quel que soit l'endroit où la formation se déroule ou dans le cadre des activités extérieures liées aux formations ou programmes.

Chaque personne suivant une formation reçoit un exemplaire de ce règlement au plus tard le jour du démarrage du programme. Le règlement intérieur est également en librement consultable sur le site internet de [www.rcfsolutions.fr](http://www.rcfsolutions.fr).

Les personnes suivant une formation sont également soumises, dans l'enceinte des établissements partenaires où peut se dérouler une partie de la formation, au respect des règles applicables à ces derniers.

Le présent règlement intérieur est amené à être complété au besoin par des dispositions spécifiques. Ces documents sont portés à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié. Tout manquement au respect de ces règles pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

### **Article 1 : Règles générales d'hygiène et de sécurité**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

### **Article 2 : Boissons alcoolisées ou consommation de drogue**

Il est interdit aux stagiaires de participer en état d'ivresse ou sous effet de drogue ainsi que d'introduire des boissons alcoolisées ou de la drogue.

### **Article 3 : Interdiction de fumer et de vapoter**

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les salles de formation.

### **Article 4 : Frais de formation**

Les frais de formation continue auxquels sont soumis les stagiaires doivent être acquittés selon les conditions fixées par le contrat auprès de RCF Solutions 23, rue champ Lagarde Bâtiment 9 78000 VERSAILLES – Tél 0623360663 - 899 540 645 R.C.S Versailles – N TVA intracommunautaire FR79899540645 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788662778 auprès du préfet de région d'Ile de France

### **Article 5 : Lieu de formation**

Les formations se déroulent soit dans des salles louées à l'occasion d'une formation et garantissant le bon déroulé de la formation ou dans les locaux de l'entreprise commanditaire,

SARL RCF Solutions Bâtiment 9 – 23, rue champ Lagarde 78000 VERSAILLES

899 540 645 R.C.S Versailles – N TVA intracommunautaire FR79899540645

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788662778 auprès du préfet de région d'Ile de France



Versailles, le 07/04/2024

selon l'organisation prévue dans la convention de stage : dates, horaires, lieux, équipements en état de fonctionnement.

RCF Solutions décline toutes responsabilités en cas de manquement de l'entreprise commanditaire en charge des éléments d'organisations.

#### **Article 6 : Dates et horaires**

Les dates et horaires sont définis et portés à la connaissance des personnes suivant une formation au plus tard le jour du commencement du programme. L'accès à la formation est réservé aux personnes pouvant produire un document valide les autorisant à accéder à la formation.

La présence de toute autre personne est soumise à autorisation de l'établissement.

#### **Article 7 : Absence et retards**

Toute personne suivant une formation doit assister avec assiduité et ponctualité aux activités pédagogiques programmées ou, à défaut, fournir toute justification utile de ses absences et retards.

#### **Article 8 : Supports de formation**

Les supports mis à disposition par RCF Solutions aux stagiaires suivant une formation sont répertoriés ou personnalisés en fonction des besoins.

Le stagiaire a connaissance de supports de formation. Il dispose de ces supports. Seul l'usage personnel est accepté. Ces supports ne peuvent en aucun cas être vendus, loués, utilisés pour un tout autre usage commercial. Ces supports ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers.

#### **Article 9 : Matériel requis**

Matériel requis : Chaque apprenant vient avec son matériel : un ordinateur et un chargeur et tout autre matériel qu'il juge nécessaire et en rapport avec le sujet de la formation. RCF Solutions n'a aucune obligation de fournir le matériel.

#### **Article 10 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures apportés par les stagiaires lors de la formation.

#### **Article 11 : Expression et droit à l'image**

Les personnes suivant une formation usent de leur liberté d'opinion politique et syndicale sous réserve de ne pas porter atteinte au bon déroulement de la formation et de respecter les dispositions du présent règlement dans le respect de la laïcité. Tout enregistrement du son et de l'image réalisé par les personnes suivant une formation est strictement interdit, sauf autorisation préalable de la direction du lieu de la formation ou du formateur Peggy Dyèvre, ainsi que des personnes figurant sur les photographies et films.



Versailles, le 07/04/2024

### **Article 12 : Accessibilité Handicap**

Nous comprenons que chaque individu est unique et mérite une attention particulière, surtout en cas de handicap. Pour cette raison, nous encourageons fortement nos stagiaires à nous informer de tout handicap et de leurs besoins spécifiques au moment de leur inscription. Cela nous permet de garantir que nous pouvons offrir un environnement d'apprentissage adapté et confortable pour tous. Plus d'informations sur le site [www.rcfsolutions.fr](http://www.rcfsolutions.fr) onglet formation ou veuillez contacter : Peggy DYEVE [peggy.dyevre@rcfsolutions.fr](mailto:peggy.dyevre@rcfsolutions.fr) ou 0623360663.